

Le 9 juillet 2007

Le très honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Objet : Enjeux clés pour la politique étrangère du Canada au cours du prochain voyage dans les Amériques

Monsieur le Premier ministre,

Nous vous écrivons cette lettre ouverte au nom du Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA), un groupe de travail du Conseil canadien pour la coopération internationale. Le GOPA est composé de 40 ONG canadiennes humanitaires et de développement international, de groupes de défense des droits de la personne, de syndicats, d'églises, de groupes de solidarité et d'établissements de recherche qui ont à cœur le développement et la justice sociale dans les Amériques. Ces membres interviennent depuis longtemps auprès des organisations de la société civile dans la région.

Nous comptons donc suivre de près les annonces relatives à l'intérêt renouvelé du Canada pour les Amériques. Bien que cette nouvelle orientation ne doive pas avoir pour effet d'atténuer les engagements financiers et moraux du Canada en faveur de l'élimination de la pauvreté en Afrique, nous accueillons favorablement le renouvellement du rôle et de la contribution du Canada sur le continent, ce qui représente une occasion importante.

Les Amériques sont une région sociale et politique vitale où le Canada doit préciser son rôle à titre de membre de la famille continentale, particulièrement à ce moment charnière de l'histoire. Partout dans la région, nous observons d'importants réalignements politiques suscités par un profond engagement des citoyens en faveur d'un continent plus équitable et plus démocratique. Pour saisir cette occasion, nous vous prions d'énoncer une vision proprement canadienne pour un rôle renouvelé dans les Amériques. Cette vision devrait faire fond sur les obligations et les engagements historiques du Canada en faveur des droits de la personne et des processus de paix dans la région.

Nous tenons à souligner trois enjeux clés sur lesquels le Canada devrait concentrer son action.

1. Promouvoir les droits de la personne et la démocratie

Nos engagements relatifs à la défense des droits de la personne doivent transparaître dans toutes les dimensions de la politique canadienne à l'égard de la région. Le gouvernement du Canada doit profiter de ce voyage pour s'élever contre l'impunité, la corruption, le ciblage des défenseurs des droits de la personne et l'infiltration d'éléments criminels au sein des gouvernements, partout au monde. Le Canada devrait aussi souligner le fait que des démocraties efficaces et responsables dans les Amériques ne sont possibles que lorsque les citoyens peuvent s'appuyer sur une diversité d'organisations dynamiques pour exiger que leurs gouvernements rendent des comptes.

Recommandation

- Le Canada doit envoyer un message ferme aux Amériques, signalant qu'il place les droits de la personne au premier rang – pour ce qui est des échanges commerciaux, de l'investissement, de l'aide au développement et de la diplomatie – et qu'il s'attend à ce que les autres gouvernements fassent de même.

Colombie

La visite en Colombie est une occasion sans pareille de plaider en faveur des droits de la personne. Comme vous le savez peut-être, les Nations unies ont qualifié la situation en Colombie de pire crise humanitaire dans les Amériques. Au cours des 20 dernières années, le conflit en Colombie a fait 70 000 morts. Chaque année, 3 000 personnes perdent la vie. Au cours des 16 dernières années, 2 245 travailleurs syndiqués ont été assassinés, dont 22 p. 100 étaient des chefs syndicaux affiliés. Selon des organisations internationales de défense des droits de la personne hautement respectées, la très grande majorité des abus en Colombie ont été perpétrés par des agents de l'État ou par des forces paramilitaires agissant avec l'appui ou l'assentiment d'agents de l'État.

Le GOPA s'inquiète tout particulièrement de la façon dont le Canada aborde l'actuel processus de démobilisation, qui est fondamentalement vicié. Selon des sources officielles, plus de 32 000 présumés membres des forces paramilitaires ont été démobilisés depuis décembre 2003, sans aucune garantie qu'ils ne se réarmeront pas ou que leurs structures seront démantelées. En fait, on estime maintenant que des paramilitaires « démobilisés » ont reformé et armé 60 groupes qui poursuivent leur campagne de terreur contre la population colombienne. De plus, depuis le début du processus, des organisations internationales, y compris les Nations unies, la Commission interaméricaine des droits de l'homme, Amnesty International et Human Rights Watch ont critiqué ce processus qui fait fi des droits des victimes à la vérité, à la justice et à une réparation intégrale.

Pendant ce temps, le gouvernement colombien est embourbé dans un scandale politique qui a mené à l'arrestation ou à la démission de nombreux membres du Congrès, de sénateurs et de fonctionnaires proches du pouvoir. Les liens entre la structure paramilitaire et les dirigeants demeurent chose courante non seulement dans les structures politiques nationales, mais aussi dans la plupart des structures régionales et locales. Les paramilitaires contrôlent aussi une partie importante du secteur commercial officiel et entretiennent des liens avec le crime organisé. Le gouvernement de la Colombie a récemment laissé entendre qu'il pourrait libérer des politiciens emprisonnés qui ont des liens avec les paramilitaires, mais on craint, à juste titre, qu'un tel geste ne vise surtout à empêcher de nouvelles révélations.

En Colombie, l'impunité est presque absolue et demeure un obstacle fondamental à la mise en place d'une démocratie efficace et d'une paix durable dans le pays. Bien que le Canada n'offre qu'un appui minime au processus de démobilisation, il y a lieu de s'inquiéter que cet appui serve à légitimer un processus qui consolide les structures d'impunité et d'injustice en Colombie.

Recommandations

Que le gouvernement :

- Presse publiquement le président Alvaro Uribe de couper tous les liens entre l'État et les paramilitaires, de mettre fin à l'impunité, et d'offrir une protection aux syndicalistes et aux défenseurs des droits de la personne.
- Réitère son solide appui à l'Accord tripartite pour le droit d'association et la démocratie signé le 1er juin 2006 à la Conférence internationale du travail.
- Accroisse le financement, l'accompagnement manifeste et la reconnaissance publique du rôle des individus et organismes qui défendent les droits de la personne en Colombie.
- Réévalue l'efficacité du financement versé pour la démobilisation et la mission de l'OEA d'ici la fin de 2007. Le gouvernement du Canada ne devrait continuer de financer le processus de démobilisation que si des résultats clairs et vérifiables font état d'un démantèlement efficace des structures paramilitaires, d'une réparation crédible et intégrale, et du respect des droits à la vérité et à la justice.
- Fasse ressortir l'importance d'accroître les possibilités de participation de la société civile au processus de justice, de paix et de réparation, et à son examen.

2. La politique canadienne de commerce et d'investissement en Amérique latine

Le commerce peut grandement favoriser l'élimination de la pauvreté et la promotion des droits de la personne. Mais le consensus international sur l'avenir des règles commerciales est rompu sur le plan mondial et dans les Amériques. Les négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) sont au point mort, et le cycle de Doha de l'OMC est à nouveau dans une impasse. Les ententes commerciales du type de l'ALENA que le Canada cherche à conclure dans les Amériques suscitent aussi beaucoup de controverse dans la région.

On connaît encore en Amérique latine la plus inéquitable distribution des revenus de la planète. Dans de nombreux pays, tels que la Colombie et le Guatemala, les disparités économiques se sont accentuées. Au Chili, malgré la croissance, l'écart des revenus ne s'est guère rétréci. Au Mexique, après plus de 10 années d'existence de l'ALENA, 1,5 million de cultivateurs campesino ont perdu leur gagne-pain, les salaires demeurent faibles, le syndicalisme disparaît et ce pays, tout comme le Canada, a dû payer des millions de dollars de « compensations » à cause de poursuites par des sociétés exerçant les nouveaux droits des investisseurs garantis par l'accord commercial.

Les citoyens et les assemblées législatives de l'Amérique latine ont résisté à la prolifération de nouvelles ententes commerciales bilatérales avec les É.-U. Leurs gouvernements ont réagi à ces préoccupations par la violence et la répression. Le GOPA croit fermement, tout comme bon nombre de ses homologues partout dans les Amériques, que des ententes commerciales du type de l'ALENA ne sont pas la bonne façon d'aborder le commerce, puisqu'elles limitent indûment la possibilité qu'ont les administrations locales de promouvoir des emplois décentes et de protéger les droits de la personne ou l'environnement, et qu'elles consacrent ces limites au moyen d'une application exécutoire.

Par exemple, des outils stratégiques, tels que les exigences relatives au rendement des investissements, auxquels ont eu recours des pays nord-américains et européens pour atteindre leur niveau actuel de développement, sont refusés aux pays en développement par l'entremise de telles règles commerciales. Les exigences relatives au traitement national empêchent les gouvernements de favoriser les entreprises locales aux dépens des entreprises étrangères. Les accords parallèles sur le travail et l'environnement dont sont assorties de semblables ententes bilatérales canadiennes dans la région (notamment avec le Costa Rica ou dans le cadre de l'ALENA) se sont aussi révélés inefficaces.

Le fait de proposer des chapitres sur l'investissement comme ceux de l'ALENA pour ces nouvelles ententes commerciales nous inquiète tout particulièrement. Le Canada ne devrait pas promouvoir de mesures reliées à des traités qui exacerbent les différences de pouvoir entre les collectivités locales et les sociétés étrangères, et qui limitent l'aptitude des gouvernements à favoriser le développement durable ou à mettre en œuvre des politiques favorables aux pauvres. Les récentes modifications apportées au modèle canadien des Accords de protection de l'investissement étranger ne répondent pas comme il se doit aux préoccupations de la population.

Nous nous inquiétons aussi vivement du fait que le Canada souhaite conclure un accord de libre-échange avec la Colombie. Les mesures visant à accélérer les échanges commerciaux et les flux d'investissement en Colombie doivent faire l'objet d'un examen particulier étant donné les liens étroits qui existent dans ce pays entre l'État, le conflit armé en cours, l'économie de la drogue, une piètre gouvernance et les violations des droits de la personne. Votre gouvernement a déclaré vouloir privilégier le commerce avec des pays qui partagent les valeurs canadiennes. Si les Canadiens souhaitent continuer d'être perçus comme des défenseurs des droits de la personne et de la démocratie, ils ne sauraient ranger la Colombie dans cette catégorie.

Enfin, en Amérique latine et au Canada, des citoyens et des parlementaires demandent la mise en place d'un processus ouvert et transparent en ce qui a trait aux accords commerciaux du Canada, incluant la diffusion publique des documents, et un examen parlementaire des répercussions et des compromis éventuels. En octobre 2006, le Comité permanent du Canada sur le commerce international a demandé une suspension des discussions sur l'accord avec le CA4 dans le but de réaliser un examen plus approfondi des répercussions sur les droits de la personne. Mais il n'y a eu aucune réponse de la part du gouvernement du Canada.

Bien qu'il existe des possibilités économiques évidentes pour les investissements canadiens en Amérique latine et dans les Caraïbes, nous vous prions de veiller à ce que nos objectifs prioritaires en matière de commerce et d'investissement obéissent à une volonté plus générale de promouvoir un développement équitable et le respect des droits de la personne. Ce n'est qu'en agissant de la sorte que la croissance économique contribuera à la prospérité afin d'assurer l'avenir de tous les citoyens des Amériques.

Recommandations

Que le gouvernement :

- Joue le rôle de chef de file sur le continent en offrant d'élaborer un cadre d'évaluation des répercussions sur les droits de la personne pour les accords commerciaux internationaux existants et projetés.
- Divulgue toutes les ébauches des accords commerciaux bilatéraux présentement en voie de négociation et assure une étude et un débat approfondis des répercussions au Parlement – une mesure conforme à l'engagement pris par le gouvernement du Canada en faveur de la transparence et de la responsabilisation.
- Suspende les négociations commerciales sur un ALE avec le CA4 pour permettre un débat public et parlementaire plus approfondi et une réévaluation de nos objectifs commerciaux dans le contexte de nos engagements en matière de droits de la personne et de développement.
- Annonce la suspension des négociations commerciales bilatérales avec la Colombie. Le Canada ne devrait conclure aucune entente avec la Colombie compte tenu de la crise des droits de la personne qui sévit dans ce pays.
- Évite de reproduire des clauses semblables à celles du chapitre 11 de l'ALENA — ou quelque élément que ce soit de ces clauses — dans un autre accord commercial international. Il doit plutôt préconiser des mécanismes qui accordent une nette priorité aux droits de la personne et qui permettent aux gouvernements de légiférer en faveur de la protection de la santé publique et de l'environnement, sans craindre de représailles.

3. Responsabilité des entreprises et sociétés minières canadiennes

La responsabilisation des entreprises et les activités minières sont une troisième source de préoccupation. Des sociétés inscrites en bourse au Canada sont responsables de plus du tiers de tous les investissements mondiaux dans l'industrie minière en Amérique latine et dans les Caraïbes. Trop souvent, les conflits et les violations des droits de la

personne sont liés aux projets miniers canadiens. Bon nombre de nos sociétés minières ont projeté du Canada l'image d'un pays plus intéressé par les profits que par l'environnement, le développement des collectivités locales ou les droits de la personne.

Par l'entremise des tables rondes nationales multipartites sur la responsabilité sociale des entreprises et des industries extractives canadiennes dans les pays en développement, il s'est dégagé au Canada un consensus sur les mesures à prendre pour garantir une plus grande responsabilisation des sociétés minières canadiennes et s'assurer qu'elles ne violent pas les droits de la personne et les normes environnementales dans leurs activités à l'étranger. Nous vous prions de profiter de ce voyage pour annoncer que le gouvernement canadien donnera suite aux recommandations du groupe consultatif.

Recommandations

Que le gouvernement :

- Mette immédiatement en œuvre le Cadre canadien de responsabilité sociale des entreprises inscrit dans le rapport final du groupe consultatif des Tables rondes nationales.
- Adopte des mesures législatives ayant force exécutoire pour rendre obligatoire ce cadre de RSE.
- Fasse en sorte que ce cadre respecte les normes internationales en matière de droits de la personne, y compris le principe du consentement préalable accordé librement et en pleine connaissance de cause (de la Convention 169 du BIT).

Le nouvel intérêt manifesté par le gouvernement canadien pour l'Amérique latine et les Caraïbes arrive à point nommé dans les débats sur l'avenir de notre continent. Le défi consistera à concevoir un rôle distinct pour le Canada qui accorde la priorité aux droits de la personne et qui offre la vision d'une prospérité partagée pour tous les citoyens des Amériques.

Nous joignons un exemplaire de notre récent document d'orientation intitulé *Vers un cadre des droits de la personne pour la politique canadienne relative à la Colombie*. Ce document présente certaines des préoccupations les plus urgentes relatives aux droits de la personne en Colombie et formule des recommandations au gouvernement canadien pour une meilleure contribution à la paix et à la démocratie dans ce pays par l'entremise de ses politiques.

Nous serions heureux de pouvoir nous entretenir plus à fond avec vous et vos fonctionnaires des questions soulevées dans cette lettre et, ainsi, amorcer un dialogue sur l'importante relation entre le Canada, d'une part, et l'Amérique latine et les Caraïbes, d'autre part.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gerry Barr
Président-directeur général



Marlen Mondaca
Coprésidente du GOPA



Rachel Warden
Coprésidente du GOPA

c.c. Stéphane Dion, chef du Parti libéral du Canada
Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois
Jack Layton, chef du Nouveau Parti démocratique
Elizabeth May, chef du Parti Vert
Peter Mackay, ministre des Affaires étrangères
Josée Verner, ministre de la Coopération internationale